



Université de Pau et des Pays de l'Adour

COMPTE-RENDU DU CHSCT EXTRAORDINAIRE CPER



du vendredi 4 novembre 2016

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail s'est réuni vendredi 4 novembre 2016

Le président et le directeur général des services (DGS) étant absents, la question de la légitimité du vice-président délégué ressources humaines (VP RH), M. Vincent Lalanne, à présider le CHSCT a été posée. Celui-ci ayant été désigné par le Président pour le représenter, il a été convenu que la réunion pourrait se tenir sous sa présidence.

1. Formation sur le thème des grandes phases d'un projet immobilier

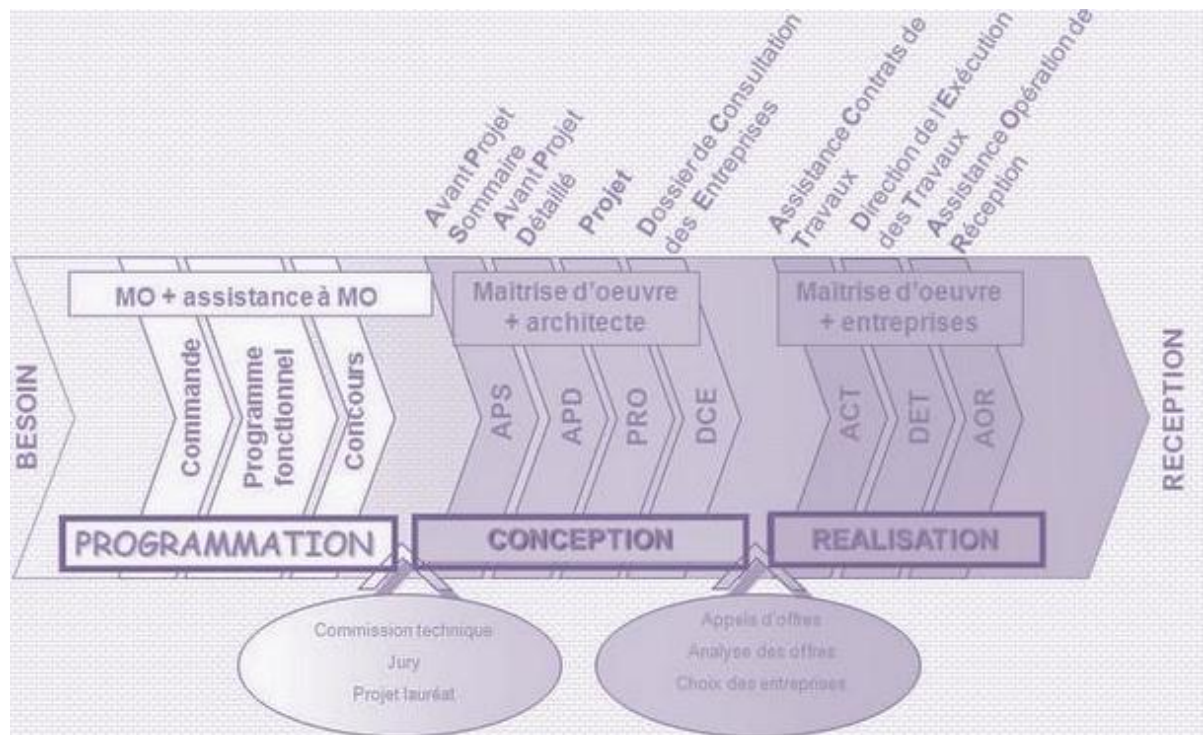
Présentation faite par Mme Hélène Carré, vice-présidente déléguée patrimoine. Petit rappel du vocabulaire et des différents acteurs dans le montage d'un projet immobilier.

Les acteurs :

1. Maîtrise d'ouvrage publique qui est soit l'université, soit l'État, soit une collectivité...
2. Maîtrise d'œuvre organisée en général avec un architecte, un bureau d'étude, parfois un urbaniste ou un économiste de la construction et dont le rôle est la conception de l'ouvrage et le pilotage de l'opération.

Les différentes étapes d'un projet de construction se déclinent en 3 phases, elles-mêmes décomposées en plusieurs étapes

1. Phase de programmation (durée environ 3 mois)
2. Phase de conception (loi MOP)
3. Phase de réalisation



Procédure d'avis du CHSCT sur un projet immobilier

Après discussion avec les représentants de l'administration, il a été convenu la procédure suivante :

1. **Phase de programmation** : le CHSCT donne un premier avis sur le dossier d'expertise (c'était la pratique à l'UPPA jusqu'ici) qui constitue la déclaration d'intention de l'établissement. Pour tout projet immobilier, le CHSCT recevra le planning prévisionnel de l'ensemble des opérations.
2. **Phase de conception** : le CHSCT sera associé à compter de l'étape de l'avant-projet sommaire (APS) en la personne d'un correspondant qu'il désignera parmi ses membres. Ce correspondant participera aux réunions APS, exprimera la réflexion du CHSCT et si nécessaire remettra par écrit les suggestions du CHSCT. Le CHSCT exprimera son avis sur l'avant-projet détaillé (APD) en réunion plénière dans des conditions à définir en termes de délais.
3. **Phase de réalisation** : le CHSCT sera associé au suivi de la réalisation du projet immobilier, notamment pour contribuer à l'information des personnels et à la prévention des perturbations, nuisances, etc. liées aux chantiers.

Reste à déterminer les modalités de consultation du CHSCT sur les changements dans l'organisation du travail induites par ces projets immobiliers !

2. Consultation au sujet des dossiers d'expertise de 3 projets immobiliers soumis au CA du 10 novembre 2016.

Nous demandons pourquoi nous devons à nouveau voter sur ces 3 dossiers d'expertise qui nous ont déjà été présentés en décembre 2015 ?

Mme Carré nous explique que l'an passé c'était pour débloquer le démarrage du CPER et obtenir une partie des subventions, cette fois-ci c'est une présentation des dossiers d'expertise plus affinée dans leurs analyses

Réhabilitation des bâtiments A et B de l'UFR ST Pau : présentation du projet

Nous évoquons les besoins de la Reprographie d'être en rez-de-chaussée et d'avoir un emplacement véhicules pour leur livraison, choses qui ont été prises en compte.

La DN par contre ne déménage plus en Sciences mais demeure dans le bâtiment d'Alembert.

Les étudiants de Sciences utiliseront les amphis du DEG durant les travaux dans ce bâtiment comme cela s'est fait lors de la réhabilitation des amphis de l'UFR Droit où les étudiants du Droit avaient utilisés les amphis des Sciences.

Le personnel effectuera un roulement dans des locaux aménagés derrière les amphis des Sciences durant la période des travaux, il n'y aura pas de location de locaux modulaires.

Vote à l'unanimité

ENSGTI : présentation du projet

Demande du CHSCT d'un local technique à chaque étage pour les personnels d'entretien afin d'éviter l'encombrement des espaces communs (couloirs)

Le personnel utilisera des espaces modulaires qui seront installés sur le parking près du bâtiment d'Alembert. Le CHSCT a rebondi sur le manque d'emplacements de parking près de ce bâtiment déjà actuellement, il serait impératif de proposer des solutions avant le début du chantier.

Vote : unanimité

Mise en sécurité générale : présentation du projet.

Nous évoquons le planning de réalisation du nouveau Réseau de chaleur : communauté d'agglomération fixée. ADEM, qui devrait alimenter les bâtiments de l'UPPA entre autre suite à l'abandon de la chaufferie bois. Ce réseau sera-t-il fait en parallèle avec la réhabilitation des bâtiments inclus dans le CPER. La réponse n'a pas été très précise et la résolution du financement toujours en cours.

Autres : il est aussi mentionné un besoin de réflexion sur la communication du déroulement des chantiers suite au désamiantage effectué près du bâtiment d'Alembert et à l'inquiétude du personnel de l'UPPA. Bien que l'information ait été diffusée en interne et par la Direction du Patrimoine via les chantiers hebdomadaires sur l'intranet, cela ne semblerait pas suffisant. Réflexion à suivre.

Vote : unanimité

3. Information relative au local du CHSCT

Les membres du CHSCT signalent à nouveau qu'ils n'ont pas de local dédié pérenne. Ils utilisent un local étudiant mis à disposition par l'UFR DEG de manière provisoire, jusqu'en décembre 2016.

Le conseiller de prévention demande s'il existe une possibilité de prolongation de cette mise à disposition de local par l'UFR DEG. La solution est entre les mains de la Direction qui devrait apparemment nous apporter une réponse rapide.